



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle seront traités des sujets relatifs à l'administration municipale, à la direction générale, à l'encadrement budgétaire ainsi qu'aux affaires courantes prévues à l'ordre du jour.

Lors de cette session, qui se tiendra le **LUNDI TRENTIÈME (30^e) JOUR DE MARS 2026 À 13H00**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026**
2. **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**
3. **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**
4. **RETENIR LES SERVICES D'UN CONSULTANT TEMPORAIRE POUR AGIR EN TANT QUE DG PAR INTÉRIM**
5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 299.012026 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES**
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX.

Charlie Côté
Directrice générale greffière-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Charlie Côté, Directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 26 MARS 2026 l'avis public ci-haut mentionné aux endroits requis.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 MARS 2026.

Charlie Côté
Directrice générale greffière-trésorière